

	C.E.T. DE HALLEMBAYE	
	Faune et Flore	
	Type de fiche : Divers	
	Actualisation : le 1er février 2011	
	www.issep.be	

Thème : description de la faune et de la flore présentes dans les environs du C.E.T. de Hallembaye.

INVENTAIRE DES SITES D'INTERET ECOLOGIQUE

Le C.E.T. est situé dans l'ancienne zone d'extraction qui a exploité le Thier de Hallembaye. Celui-ci fait partie du plateau de la « Montagne Saint-Pierre » qui surplombe la vallée mosane en une longue falaise découpée en six « Thiers » (zones de fortes pentes). Jadis, Cette falaise était ininterrompue et surplombait la vallée d'environ 60 mètres.

Du sud au nord, la « Montagne Saint-Pierre » est constituée par :

- ❖ Le **Thier de Hallembaye** (disparu avec l'activité d'extraction et en cours de reconstruction au niveau du C.E.T.) ;
- ❖ Le **Thier de Loën** (à hauteur du site CBR, détruit par l'activité d'extraction, en cours de reconstruction) ;
- ❖ La Réserve naturelle de la « Montagne Saint-Pierre » composée des :
 - **Thier de Nivelles** ;
 - **Thier de Lanaye** ;
 - **Thier des Vignes**.
- ❖ Le **Thier de Caster** (fragmenté en 2 parties suite au creusement du canal Albert, aussi appelée « Tranchée de Caster »).

RESERVES NATURELLES

Aucun site biologiquement intéressant bénéficiant d'un statut de protection n'est recensé dans la commune d'Oupeye. Par contre, il existe deux réserves naturelles sur le territoire de la commune de Visé, à savoir :

- ❖ La "Montagne Saint-Pierre", à la fois réserve naturelle agréée (n°169) et réserve privée RNOB ;
- ❖ L'Oseraie de Lanaye, réserve naturelle domaniale (n°239).

La « **Montagne Saint-Pierre** » présente un intérêt biologique exceptionnel de par ses nombreux microclimats. Ceux-ci sont engendrés par les variations importantes du relief, du couvert végétal, de l'exposition et des pentes, par la présence de grottes et de cavités, mais aussi par sa situation biogéographique.

En effet, la « Montagne Saint-Pierre » se situe aux confins des domaines atlantique et médio-européen, ainsi qu'au carrefour de trois districts phytogéographiques :

- ❖ Le district mosan (correspondant à des régions où affleurent des roches souvent calcaires) ;
- ❖ Le district brabançon (caractérisé par un important manteau limoneux) ;
- ❖ Le (sous-)district fluviatile (basses terrasses et plaine alluviale de la Meuse en aval de Visé).

Une description de l'**Oseraie de Lanaye** est détaillée à la page 4 de ce document.

NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau communautaire de zones de protection de la nature créé en vertu de la directive 92/43/CEE « Habitats ». Ce réseau inclut également des zones désignées en vertu de la directive 79/409/CEE « Oiseaux » et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats les plus précieux et les plus menacés en Europe.

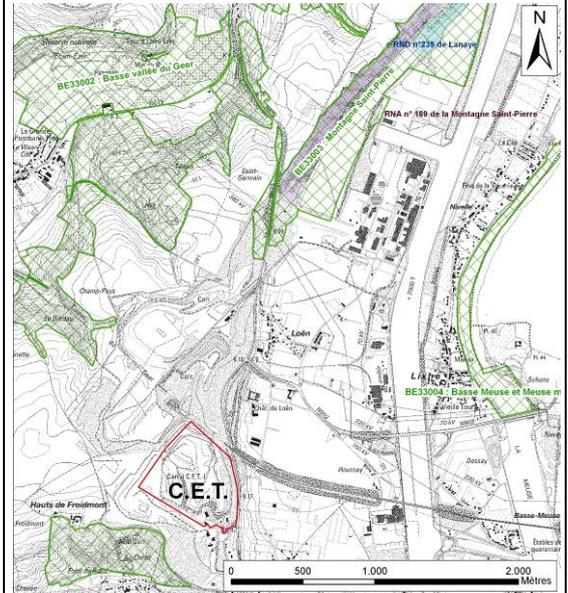
Trois sites Natura 2000 sont recensés à relative proximité du C.E.T. à savoir :

- ❖ BE33002 – Basse Vallée du Geer, d'une surface totale de 585 ha;
- ❖ BE33003 – Montagne Saint-Pierre, d'une surface totale de 241 ha ;
- ❖ BE33004 – Basse-Meuse et Meuse Mitoyenne, d'une surface totale de 225 ha.

Chacun d'entre eux est présent sur les trois communes d'Oupeye, Visé et Bassenge.

La limite sud du C.E.T. est quasiment contigüe aux « Hauts de Froidmont », (site BE33003) qui constituent la partie sud de ce site. Celui-ci correspond aux coteaux calcaires de la vallée de la Meuse, entre Lixhe et la frontière belgo-néerlandais

Le site BE33002 déborde en outre sur le territoire de la commune de Juprelle. La figure ci-contre expose l'emplacement du C.E.T ainsi que l'ensemble des sites naturels locaux bénéficiant d'un statut de protection.



Le site BE33004 « Basse Meuse et Meuse mitoyenne »

Il est formé par le cours de la Meuse mitoyenne entre Lixhe et la frontière belgo-néerlandaise. Il comprend par ailleurs la nouvelle gravière de Lanaye ainsi que la presqu'île de l'Illal, enclose en territoire néerlandais et partie intégrante du site d'Oostmaerland aux Pays-Bas. En amont, le site englobe également la vallée de la Julienne (affluent de la Meuse en rive droite), entre Housse et Argenteau. A son point le plus proche, ce site est distant du C.E.T. d'environ 1,9 km vers l'est.

Ce site Natura 2000 est le seul endroit de la Basse Meuse ayant conservé des peuplements alluviaux naturels considérés comme « habitat prioritaire » par la Directive européenne « Habitats ». La présence de prairies maigres sur schistes houillers, rares dans la région et la présence exceptionnelle de bosquets de saules sur graviers sont également signalés.

Ce site constitue un endroit stratégique pour beaucoup d'espèces en Basse Meuse liégeoise, en périphérie urbaine, notamment les espèces Natura 2000 suivantes: *Lucanus cervus*, *Lutra lutra*, *Rhodeus sericeus* et *Lampetra fluviatilis*. C'est également un site ornithologique de grande valeur.

Le site BE33002 « Basse Vallée du Geer »

Il inclut la vallée du Geer entre Glons et Eben-Emael et ses milieux inondables ainsi que les coteaux calcaires ouest de la Montagne-Saint-Pierre. Présentant un grand intérêt sur le plan paysager, il constitue également un milieu de grande qualité pour plusieurs espèces (orchidées, *Lucanus cervus*, hyménoptères, chauves-souris...) et plusieurs habitats (pelouses calcaires mésophiles, prairies maigres de fauche). Soulignons également l'importance de son positionnement nord-sud. Il se place à la fois dans le prolongement sud des sites Natura 2000 du Sud-Limbourg hollandais et dans le prolongement nord des sites Natura 2000 de la vallée de la Meuse. Il se situe par ailleurs à la limite nord de la zone d'extension de plusieurs espèces. Enfin, il comprend d'anciennes galeries d'extraction du tuffeau, idéales pour l'hibernation de plusieurs espèces de chauves-souris. A son point le plus proche, il est distant du C.E.T. d'environ 750 m vers le NO.

Le site BE 33003 « la Montagne Saint-Pierre »

Cette zone Natura 2000 est la plus proche du C.E.T.. Elle est scindée en deux parties géographiquement distinctes :

- ❖ une zone nord correspondant aux coteaux calcaires de la vallée de la Meuse, entre Lixhe et la frontière belgo-néerlandaise et englobant les réserves naturelles n°169 et n°239 (voir carte ci-dessous) ;
- ❖ une zone sud correspondant aux « Hauts de Froidmont » d'Hallembaye, Cette dernière est située à un peu moins de 240 m au SO du C.E.T..

Ce site d'intérêt biogéographique exceptionnel, abrite de nombreuses espèces à caractère méridional, voire subméditerranéen, et constitue la limite septentrionale de leur aire de distribution. Il est en outre situé sur un couloir migratoire très important.

Il est doté de richesses floristique et faunistique tout à fait remarquables, en particulier sur le plan de l'entomofaune, il abrite des pelouses calcaires du Mesobromion avec une extraordinaire abondance et diversité d'orchidées. Ces pelouses sont en outre reprises dans la liste des habitats prioritaires désignés comme tels par la Directive « Habitats ».

Le flanc mosan de la « Montagne Saint-Pierre » est aujourd'hui protégé, à l'exception du « Thier de Caster », où hibernent chaque année des milliers de chauves-souris appartenant à treize espèces différentes et des « Thiers de Loën et de Hallembaye »

actuellement en cours d'exploitation et/ou de reconstruction.

Sur Cette colline, formée par des sédiments carbonatés du Crétacé supérieur (craie, tuffeau), et jouissant de conditions climatiques et orographiques favorables, se rencontrent des milieux variés (pelouses calcaires issues des pratiques agropastorales de jadis, fourrés de lisières, taillis calcaires, chênaies à charme thermophiles, ...) extrêmement riches en espèces animales (Arachnides, Lépidoptères, Hyménoptères, Coléoptères, Gastéropodes, Reptiles et Batraciens, Oiseaux, Mammifères, ...) et végétales (Bryophytes, Ptéridophytes, Phanérogames, dont de nombreuses orchidées, ...).

Le plan de gestion de la réserve naturelle RNOB de la « Montagne Saint-Pierre » vise la conservation et/ou la restauration des communautés animales et végétales caractéristiques des pelouses calcaires, des versants de craie et des boisements thermophiles du site. La gestion par pâturage de ces pelouses calcaires est assurée par un troupeau de moutons d'une race locale ("Mergellandschap") accompagné de quelques chèvres.

Ce type de gestion s'avère en outre favorable à diverses espèces végétales ou animales sensibles telles que la véronique précoce (*Veronica praecox* L.), l'alsine à feuilles ténues (*Minuartia hybrida* (Vill.) Schischkin), la vesce à feuilles étroites (*Vicia tenuifolia* Roth), la phalangère à fleurs de lis (*Anthericum liliago* L.), diverses espèces d'orchidées (*Ophrys apifera* L., *Epipactis atrorubens* L., *Aceras anthropophrum* (L.), *Orchis purpurea* Huds.), divers champignons thermophiles rares (*Morchella rotunda*, *Amanita strobiliformis*, *A. echinocephala*), le lézard des murailles (*Lacerta muralis*) et le lérot (*Eliomys quercinus*).

SITES DE GRAND INTERET BIOLOGIQUE -SGIB

Voici l'inventaire des sites de grand intérêt biologique (SGIB) situés à moins de 5km du C.E.T. (distances approximatives) :

❖ **Eben-Ezer** (SGIB108, Site d'intérêt scientifique, Réserve naturelle privée, 3.000m vers le nord-ouest) ;

Le site est situé sur la rive gauche du Geer à l'emplacement de carrières de silex actuellement abandonnées et en voie de recolonisation par des pelouses (sur déblais de marne) et des fourrés. La majeure partie de l'intérêt du site a été perdu à la suite de l'exploitation des carrières.

❖ **Bois d'Enis** (SGIB110, Réserve naturelle privée n°99, RNOB, 2.700m vers le nord)

Les bois installés sur les versants crayeux de la plaine alluviale du bas Geer se distinguent particulièrement par leur biodiversité. Ceux appartenant à la réserve naturelle du Bois d'Enis à Eben-Emael en sont de parfaits exemples. Dans Cette chênaie-charmaie calcaire, l'une des dernières de la basse vallée du Geer, se côtoient en effet diverses orchidées et autres espèces herbacées ou arbustives peu communes. L'actée en épi y occupe par exemple sa seule station de la région. Le camérisier y atteint sa limite septentrionale de répartition. Le blaireau y est souvent observé.

❖ **Heyoule** (SGIB128, Réserve naturelle privée n°117, RNOB, 3.400m vers le nord)

La réserve naturelle privée (RNOB) de Heyoule à Eben-Emael fut la première créée dans le massif de la Montagne Saint-Pierre. Le site fut connu au départ pour la richesse de son entomofaune (surtout les Hyménoptères Aculéates) en rapport avec une flore pollinifère et nectarifère très variée. Les espèces thermophiles y sont en fait favorisées par la nature crayeuse du sous-sol, et le microclimat qui règne dans cette partie de la basse vallée du Geer. La flore calcicole (parnassie des marais, plusieurs orchidées...) se concentre dans les diverses pelouses calcaires et les talus thermophiles plus ou moins recolonisés, profondément entaillés par d'anciennes carrières de silex et de tuffeau, des milieux fréquentés aussi par des batraciens comme le crapaud calamite, par des oiseaux comme la pie-grièche écorcheur ou le faucon hobereau, ou encore par des mammifères comme le blaireau. Les anciennes galeries de tuffeau sont le lieu d'hibernation de plusieurs espèces de chauves-souris.

❖ **Lixhe** (SGIB137, 2.400m vers le nord)

La réserve naturelle de Lixhe, adossée à la réserve de la Montagne Saint-Pierre, est gérée de manière à rendre compte de la très riche flore messicole qui peuplait jadis les terrains cultivés, mais qui hélas aujourd'hui a subi le contrecoup du développement de la mécanisation agricole et l'intensification de l'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires. Des céréales comme l'épeautre, l'orge et diverses variétés de froment sont cultivées en alternance, sans utilisation de fertilisants et de pesticides.

❖ **Montagne Saint-Pierre – Thier des Vignes – Thier de Lanaye – Thier de Nivelles – Thier de Caster** (SGIB180, 2.000m vers le nord)

La Montagne Saint-Pierre est Cette région comprise entre les basses vallées du Geer et de la Meuse, limitée au nord par la confluence des deux cours d'eau à Maastricht, et au sud, par une ligne joignant Bassenge et Hallembaye-Haccourt.

Le flanc mosan de la Montagne Saint-Pierre est aujourd'hui protégé, à l'exception du "Thier de Caster", où hibernent chaque année, des milliers de chauves-souris appartenant à treize espèces ! L'industrie extractive constitue toujours une menace potentielle pour cette partie du site.

❖ **Coteau du Tunnel à Wonck** (SGIB183, Réserve naturelle privée n°172, RNOB, 1.400m vers le nord-ouest)

Dans la basse vallée du Geer, suite à un accord avec la SNCB en 1976, Cette nouvelle réserve naturelle a vu le jour le long de la ligne de chemin de fer Tongres-Montzen, au sud du village de Wonck (Bassenge). Vers l'est, une vaste colline calcaire thermophile, au lieu-dit "Coteau du Tunnel" est couverte de pelouses calcaires. La craie y affleure presque partout. Le site se prolonge vers le sud-est par "Dessus le Long Thier", non encore protégé. Dans Cette zone, les pelouses sèches se prolongent par des pelouses sur graviers, devenues très rares dans la région. Quantités d'espèces végétales rares adaptées à la chaleur et à la

sécheresse y prospèrent : la germandrée des montagnes, l'aster lynosiris, la gentiane croisettes, plusieurs orchidées... L'endroit est tout aussi renommé pour son entomofaune, surtout pour l'abondance des Hyménoptères Aculéates.

❖ **Derrière Lavaux** (SGIB184 Bassenge – 1,7 km vers l'O – NO)

Derrière Lavaux en partie préservée (terrains privés), comprend à la fois des prairies humides (fauchées ou pâturées) où se cantonnent certaines espèces végétales hygrophiles comme la langue de serpent ou le spectaculaire géranium livide, naturalisé depuis longtemps, des friches, taillis et fourrés calcicoles, des haies de pourtour, milieux visités par de nombreux insectes (Hyménoptères Aculéates, Coléoptères Longicornes, Lépidoptères...) et oiseaux nicheurs ou de passage.

❖ **Gravière de Dessus Hée** (SGIB691, 1.700m vers le nord)

Cet ancien site d'exploitation de graviers (et accessoirement de sable) occupe le plateau d'une colline située sur la rive droite du Geer dont l'intérêt écologique était très élevé avant son exploitation intensive; il est composé de plusieurs excavations anastomosées et peu profondes, où l'on pratique le motocross depuis de nombreuses années. Son intérêt biologique, bien que fortement réduit suite à son altération, reste relativement important (surtout entomologique).

❖ **Sablière du Thier au Pèkèt** (SGIB 692, 3.200m vers l'ouest)

Cette ancienne sablière située sur les hauteurs de Bassenge (rive droite du Geer) est constituée de deux petites excavations contiguës: l'une est fort remblayée et boisée depuis longtemps; l'autre, plus récente, a le fond recouvert de divers matériaux et les versants boisés. Dans les années 70, Cette dernière était biologiquement très intéressante (Hyménoptères Aculéates), mais les dépôts divers et le boisement spontané ont fortement réduit son intérêt.

❖ **Oseraie et friche de Lanaye** (SGIB987, Réserve naturelle domaniale n°239, 3.250m vers le nord-est)

L'oseraie de Lanaye est un milieu neuf apparu dans les années 1980 au pied de la Montagne Saint-Pierre, suite au dépôt de vases provenant du dragage du canal Albert. On y a assisté à une colonisation spectaculaire de la flore et la formation d'un bois de saule (ou oseraie) à l'ombre duquel s'est développée une extraordinaire population d'orchidées (*Dactylorhiza* spp.). Une partie du site est cependant resté plus ou moins ouvert et occupé par une friche très diversifiée sur le plan botanique. L'entomofaune y est également remarquable.

❖ **Marais des Bannes** (SGIB 1128, Réserve naturelle privée n°333, RNOB, 4.300m vers l'ouest)

Au sud de Roclenge/s/Geer (Bassenge), la plaine alluviale de la basse vallée du Geer a subi bien des transformations. Des vastes zones humides et marécageuses de jadis, seul le Marais des Bannes a subsisté. Ce bois d'aulnes, aujourd'hui réserve naturelle RNOB, est tributaire des crues de la rivière. Son intérêt majeur réside dans la présence d'une population de batraciens (tritons alpestres et ponctués, crapauds communs et grenouilles rousses) se comptant en centaines d'individus. Pour favoriser leur reproduction, une mare a été creusée, fonctionnant comme site de remplacement des lieux de ponte habituels, ces derniers nécessitant la traversée d'une route fréquentée. Une prairie humide pâturée abritant quelques plantes hygrophiles intéressantes complète la réserve. Le versant crayeux au sud du site (lieu-dit "Bois Moreau"), non protégé, est interrompu par la voie de chemin de fer Tongres-Montzen. Une flore de grand intérêt s'y concentre. Le blaireau le fréquente

❖ **Gravière d'Hermalle-sous-Argenteau** (SGIB1635, 4.400m vers le sud-est)

Cette gravière ouverte en 1983 est localisée entre la Meuse et le Canal Albert, juste au sud du pont d'Hermalle-sous-Argenteau. La plus grande partie du site est occupée par un plan d'eau profond, entouré d'une étroite ceinture de végétation herbacée discontinue. Des friches rudérales sont présentes à différents endroits, notamment vers le nord où se trouve aussi une zone humide de quelques ares. Cette gravière présente, dans le contexte de la Basse-Meuse, une grande importance ornithologique, en tant que halte de migration et site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, en particulier les Fuligules milouin et morillon. Son intérêt herpétologique est à souligner: elle héberge en effet une population non négligeable de Crapaud calamite.

❖ **Friche d'Hermalle-sous-Argenteau** (SGIB1636, 3.250m vers le sud-est)

Cette ancienne gravière est localisée dans une zone industrielle bien située entre la Meuse et le canal Albert. Elle est occupée par une vaste friche et une zone humide résiduelle qui s'assèche plus ou moins complètement en été. Cette friche intéressante pour l'avifaune est appelée à disparaître, de même que la petite zone humide où se reproduit le Crapaud calamite et où se développe en abondance *Zannichellia palustris*.

❖ **Carrière des Quinettes** (SGIB1637, 3.400m vers le sud-ouest)

Cette carrière de graviers et de craie fait partie d'un ensemble plus vaste dont un secteur important, non compris dans le site, a déjà été remblayé (ancien dépotoir). Elle comprend plusieurs pièces d'eau qui hébergent au moins sept espèces d'amphibiens dont le Crapaud calamite. Le site présente aussi un intérêt ornithologique non négligeable; toutefois, la colonie d'Hirondelle de rivage a disparu récemment.

Signalons encore que la Montagne Saint-Pierre est également identifiée comme site Collard et al n°99. Elle est en outre comprise dans le site ISIWAL n°16 recouvrant le site de la Montagne Saint-Pierre et la basse vallée du Geer entre Bassenge et Visé

FAUNE

1 Caractérisation du site (EIE 1997)

La zone la plus intéressante d'un point de vue faunistique était le lac, qui a complètement disparu suite à l'aménagement du C.E.T. de Hallembaye 2. On y observait quelques hérons cendrés (*Ardea cinerea*), des fuligules morillons (*Athya fuligula*), des poules d'eau (*Gallinula chloropus*), des canards colverts (*Anas platyrhynchos*). Cette zone humide était également le refuge de libellules (*Libellula depressa*), d'hémiptères (*Gerris lacustris*) et coléoptères (*Dysticus marginalis*). Une espèce de batraciens menacée en Région wallonne y était également présente : le crapaud calamite (*Bufo calamita*).

Les parois verticales situées à l'ouest du site constituent des endroits qui peuvent être propices à la nidification de l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), du faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) et du faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

Dans la zone arbustive, on retrouve, entre autres, la mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), le geai des chênes (*Garrulus glandarius*) mais aussi des oiseaux rapaces : la buse variable (*Buteo buteo*), le hibou moyen-duc (*Asio otus*), la chouette chevêche (*Athene noctua*) et la chouette effraie (*Tyto alba*).

Dans les zones sèches, où l'activité anthropique a cessé, on peut observer la fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), le lézard des murailles (*Lacerta muralis*) et l'orvet (*Anguis fragilis*). L'entomofaune est particulièrement développée dans ces zones. C'est ainsi qu'il est loisible de voir, parmi d'autres, quelques papillons comme le bleu céleste (*Lysandra bellargus*, espèce en danger en Région wallonne) et le bleu nacré (*L. corydon*, espèce vulnérable en Région wallonne), dont les adultes fréquentent les prairies sèches, sur calcaire ou craie, le vulcain (*Vanessa atlanta*), le machaon (*Papilio machao*), l'hyménoptère *Biorhiza pallida* ou le coléoptère *Curculio nucum*.

La masse de déchets attire de nombreux corbeaux freux (*Corvus grugilegus*), corneilles noires (*Corvus corone corone*) et mouettes rieuses (*Larus ridibundus*). Le compactage des déchets permet néanmoins de limiter la présence de Cette avifaune détritivore et du rat brun (*Rattus norvegicus*). On peut rencontrer la perdrix grise (*Perdix perdix*) et le faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) dans les champs cultivés environnants.

2 Caractérisation autour du site

L'existence d'une flore exceptionnelle sur la « Montagne Saint-Pierre » permet le développement d'une faune tout aussi exceptionnelle. L'entomofaune est particulièrement développée: l'hyménoptère parasite *Belaspidia nigra*, l'andrène bleu *Andrena agillissima*, plusieurs papillons rares, ... La « Montagne Saint-Pierre » est une voie de migration privilégiée pour de nombreux oiseaux. On remarque aussi la présence de nombreux chiroptères.

De vastes galeries souterraines d'importance européenne abritent plusieurs espèces de chauves-souris.

FLORE

1 Caractérisation du site

EIE 1996 : le C.E.T. pouvait être divisé en 3 zones :

- ❖ Le lac (qui a complètement disparu suite à l'aménagement du C.E.T. de Hallembaye 2 et au rabattement de la nappe en 1997).
- ❖ Les abords du C.E.T. :
 - la butte du tunnel au nord-est ;
 - la paroi verticale du front d'extraction au nord-ouest ;
 - une zone réaménagée au sud-ouest ;
 - le pied de l'ancien versant du « Thier de Hallembaye » à l'est (zone entièrement boisée).

Sur les pentes escarpées, on observe surtout des coudriers (*Coryllus avellana* L.) mais aussi des merisiers (*Prunus sp.*), des frênes (*Fraxinus excelsior* L.), des viornes (*Viburnum sp.*), des aubépines (*Crataegus sp.*), des cornouillers (*Cornus sp.*), ... On retrouve également des orchidées comme la double feuille (*Listera ovata* (L.)R.Br.) et la platanthère des montagnes (*Platanthera chloranta* (Custer) Reichb.).

Des espèces calcicoles et thermophiles sont rencontrées par endroits où règnent des microclimats particuliers. Ceux-ci sont dus aux affleurements de craie qui réfléchissent le rayonnement solaire sur la végétation environnante et qui peuvent, la nuit, restituer l'énergie solaire emmagasinée la journée.

- ❖ Le reste du site :

Sur Cette grande zone, on peut observer les différents stades de recolonisations végétatives des carrières désaffectées : lichens, graminées pionnières, plantes herbacées, arbrisseaux, arbustes et arbres. La flore est quasi exclusivement de type rudéral transformée par l'activité humaine : la morelle noire (*Solanum nigrum* L.), le grand coquelicot (*Papaver rhoas* L.), la matricaire inodore (*Matricaria discoidea* L.), la prêle (*Equisetum arvense* L.) et les espèces arbustives : le saule marsault (*Salix caprea* L.), le cornouiller mâle (*Cornus mas* L.), l'arbre à papillons ou buddleia (*Buddleja davidii* Franch.).

Dans la propriété d'Intradel, il ne reste pratiquement rien de la « Montagne Saint-Pierre ». En effet, l'exploitation de la carrière par les Ciments Portland Liégeois (CPL) a détruit le Thier de Hallembaye. Cette exploitation intensive de la plus grande partie de la carrière n'a pris fin que durant les années 1980.

EIE 1997 : Trois espèces d'orchidées sont encore rencontrées en 1997 :

❖ Sur le site :

- *Listera ovata* (L.) R. Br., la double-feuille (espèce partiellement protégée) ;
- *Pyrola rotundifolia* L., la pyrole à feuilles rondes (espèce rare et menacée).

❖ Aux abords immédiats du site :

- *Platanthera chlorantha* (Custer) Reichb., la platanthère des montagnes (espèce menacée et intégralement protégée en Région wallonne).

2 Caractérisation autour du site

La plupart des terres du plateau de Hesbaye étant cultivées, c'est sur les pentes du versant est de la vallée de la Meuse que se trouve la végétation la plus intéressante. Ces versants sont essentiellement occupés par des pelouses. On y rencontre des variétés de plantes telles que la petite pimprenelle (*Sanguisorba minor* Scop.), l'héliantheme jaune (*Helianthus nummularium* (L.) Miller), l'épervière piloselle (*Hieracium pilosella* L.), la colombarie (*Scabiosa columbaria* L.), l'oseille (*Rumex acetosa* L.), la bugrane rampante (*Ononis repens* L.).

Il faut également souligner la présence de variétés plus rares d'orchidées :

- l'acéras homme-pendu (*Aceras anthropophrum* (L.) ;
- l'orchis militaire (*Orchis militaris* L.) ;
- l'orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soo) ;
- l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine* (L.)).

3 Arbres remarquables

Les données disponibles au niveau de l'inventaire du Patrimoine Naturel en Région wallonne renseignent qu'aucun arbre ni haie remarquable n'est situé au sein du périmètre étudié ni à proximité immédiate de celui-ci. L'arbre remarquable le plus proche est un érable sycomore « Leopoldii » (*Acer pseudoplatanus* « Leopoldii ») se trouvant dans la commune d'Oupeye, au droit du Square Père Pire n°12, à environ 1,2 km au SE du C.E.T.

REFERENCES

EIE, IRCO, septembre 1996, EIE, IRCO, 23 novembre 1997.
<http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/Natura2000/>
<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.sgib.map.pl?NVLCOM=VISE>
<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.sgib.map.pl?NVLCOM=BASSENGE>
<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.sgib.map.pl?NVLCOM=OUPEYE>
<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.N2002.des.pl?CODE=BE33002>
<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.N2002.des.pl?CODE=BE33003>
<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.resnat.for2.pl?CODE=169>
<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.habitats.des.pl?CODE=34.32>
<http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/especies/eew/eew93/papilist.html>